
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE D'AMFREVILLE-LA-MIVOIE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être normalement voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Année de renouvellement de l'assemblée oblige, *le budget 2026 a été voté le 15 avril* par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la même volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre *un programme d'investissement très ambitieux amorcé l'année dernière*, avec le report des inscriptions budgétaires de 2 projets très importants et très attendus par la population (maison de santé pluridisciplinaire et construction d'un nouveau bâtiment d'accueil de loisirs maternel) ;
- de mobiliser autant que possible, des subventions principalement auprès de la Métropole Rouen Normandie, du Conseil Départemental 76, de la CAF 76 ou même exceptionnellement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- de présenter à nouveau *une section d'investissement en suréquilibre*, c'est-à-dire présentant davantage de recettes que de dépenses, afin de pouvoir financer les 2 projets conséquents précités ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

a) Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Accueils Collectifs de Mineurs, crèche, activités culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, dotations et compensations de la Métropole, à diverses subventions,

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2026 représentent 3.507.257 €. Elles sont en légère hausse par rapport au prévisionnel 2025 (+ 30 378) mais stables par rapport au réalisé de l'exercice précédent. Cette relative stabilité s'explique aisément par le maintien du dynamisme des recettes liées aux impôts locaux (sans que les taux communaux n'aient été revus à la hausse, mais grâce à la revalorisation des bases et l'augmentation de l'assiette du nombre de foyers fiscaux), par une légère augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 7.277) couplée à *une nouvelle baisse de la DGF (129 928 € soit -31.288) comme depuis 12 ans* hormis le gel de cette dotation en 2024, qui ne représente plus que 5.5 % du total des recettes, alors que nous percevions plus de 500 000 € en 2010, et à un dynamisme des recettes liées au fonctionnement de certains services municipaux (crèche, Accueils Collectifs de Mineurs...).

A noter que les autres recettes figurant dans ce budget 2026 ont été évaluées avec une grande prudence, s'agissant particulièrement de la perception des *droits de mutations* liées aux ventes immobilières (- 10 K / au réalisé 2025), compte tenu des tensions actuelles sur le marché immobilier.

A cet égard, il existe cinq principaux types de recettes pour la commune :

Les impôts locaux (montant 2026 : 1.731.910 €, soit 47.4 % du total des recettes)

Les taxes locales : 120 K €

Les dotations versées par l'Etat (environ 303 K € en 2026 soit – 47 K / 2025). A noter *la suppression en milieu d'année 2025 de la DCRTP* (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle)

Les dotations et compensations de la Métropole (env. 747 K €) stables / 2025, soit 20.5 % du total des recettes

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (représentant une somme d'environ 216 000 € (-10 K / 2025))

Les participations de la CAF pour la crèche et centres de loisirs (190 K € soit + 25 K / 2025 et 5 % du total des recettes)

A cette stabilité des recettes réelles, s'ajoutent des recettes d'ordre entre la section d'investissement et de fonctionnement, en nette baisse soit 142 629 € contre 395 750 € en 2025. Cela s'explique par une affectation nécessaire et en hausse au compte 1068 (recettes investissement), passant de 338 697 € à 421 339 €. Ce compte servant à combler le déficit d'investissement, lorsqu'il existe (aucun cette année) ainsi que celui des restes à réaliser très important de l'exercice 2025 (421 339) en raison des 2 grands projets précités qui n'ont connu qu'un début d'exécution et donc de paiement.

La base totale de nos **recettes (3 649 886 €)** reste solide, soit un montant moyen de recettes prévisionnelles proche de 1 100 € par/habitant, ce qui nous place au niveau de ces 6 dernières années et permet à la commune de financer un niveau important de services communaux, beaucoup plus élevé que dans la plupart des communes de notre type ;

Les recettes totales 2025 s'élèvent donc à 3.649 886 € en baisse de 234 472 € par rapport à 2025.

b) Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la délégation du service de restauration scolaire et municipale, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont égales à **3.399.063 €** soit *une légère baisse de 27 765 €*, par rapport à l'année 2024, qui s'explique principalement par une diminution des comptes 60623 (alimentation) et 6413 (rémunération du personnel non titulaire).

Sont inclus dans ces dépenses le maintien de la prise en charge sur le budget communal 2026 (64862 € au compte 6558) des dépenses de construction du nouveau Centre Aquatique Intercommunal du Plateau Est géré par le syndicat intercommunal (SICAPER)

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont en légère baisse comparativement à l'année précédente.

Les dépenses totales de 3.649.886 €, en baisse de 234 472 € / 2024, se décomposant de la sorte :

- **Dépenses réelles : 3.399.063 €**
- **Dépenses d'ordre** (autofinancement - virement à la section d'investissement) = **250 823 €** (représentant environ 7,5% des dépenses réelles) **soit - 194 978 € / 2025.** **Ainsi, malgré l'intégration confirmée cette année dans le budget communal des dépenses liées à la construction du centre aquatique, et le report des inscriptions budgétaires concernant les créations d'un nouveau bâtiment d'accueil collectif pour mineurs et d'un cabinet médical pour une enveloppe de 1 331 204 €, la ville parvient à maintenir un certain niveau d'autofinancement sans recourir à l'emprunt. Cette capacité d'autofinancement est ainsi en ligne avec la moyenne des communes de notre strate. Si elle est encore limitée compte tenu du capital qui reste à rembourser, celle-ci augmentera dès l'année prochaine avec la fin de la dette.**

L'évolution des *dépenses à caractère général* (fluides ; prestations de service ; fournitures d'entretien, de petit équipement, de voirie, pour l'administration et pour les services municipaux en général ; les locations mobilières ; l'entretien du matériel et des bâtiments ; les primes d'assurance ; les frais postaux et de télécommunication ; les transports...) est prévue avec un maintien par rapport au budget 2025, soit une enveloppe budgétaire de l'ordre de 969 000 €.

Il y a pourtant 2 nouveautés avec le distributeur de billets et son coût annuel qui variera en fonction du nombre de retraits, ainsi que les transports et les entrées pour le centre aquatique pour les 7 classes de l'école Gérard Philipe et pour a priori 2 classes de l'école maternelle

S'agissant des dépenses de personnel, au 31 décembre 2024, le nombre d'agents communaux était de 47 ETP, dont les 9 enseignants de l'école des arts.

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : près de 60.2 % des dépenses de fonctionnement, soit une enveloppe maximale de 2,1 millions d'€, somme que nous parvenons à contenir depuis 4 ans en valeur absolue, mais à faire diminuer en valeur relative. Ce sont près de 6 points de moins que durant la plus mauvaise année du mandat précédent où nous avons atteint les 2/3 ou 66% de nos dépenses de fonctionnement en personnel.

Ce taux de 60.2 %, plus élevé de 9 points que la moyenne des communes de notre strate, s'explique principalement par un taux plus élevé que la moyenne d'équipements municipaux et de services publics assurés en régie (bibliothèque, gymnase, centre d'activités culturelles, école de musique et d'arts, centres de loisirs, crèche/halte-garderie) auxquels s'ajoutent la présence de 2 gardiens de police municipaux. Ce choix politique ancien implique des effectifs plus nombreux pour faire fonctionner ces services ; les domaines de l'enfance, de la petite enfance et de la culture constituant incontestablement depuis plusieurs années une priorité des élus amfrevillais. Actuellement aucun

service n'est en totalité externalisé, alors que c'est par exemple le cas du ménage dans de très nombreuses communes voisines. Dans la commune, tous les agents, y compris ceux en charge de l'entretien sont considérés sur le même plan.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2026, cet autofinancement (250 823 €) est en nette baisse par rapport à 2025 (-194 978 €).

Si la commune obtient néanmoins tout à la fois, un niveau de recettes relativement stable à celui de l'année 2025, et un autofinancement suffisamment conséquent pour poursuivre la réalisation simultanée de deux projets d'investissement d'envergure, c'est principalement le fait de sa gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, en dépit de la crise énergétique subie ces dernières années, de l'inflation et d'une baisse quasi-continue des dotations d'origine étatique ; elle bénéficie également de solides dotations d'origine métropolitaine, et d'une évolution 2026 légèrement dynamique des bases des impôts locaux.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 demeurent inchangés depuis 2013 :

- . Taxe d'habitation : 14%
- . Taxe foncière sur le bâti : 53,46% (depuis 2021 est inclus le transfert du taux départemental)
- . Taxe foncière sur le non bâti : 72,13%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **1 731 910 €** soit + 22 179 € / 2025

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement, désormais versée à la Métropole) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction ou à la rénovation d'un bâtiment public...).

Pour éviter le recours à l'emprunt et pour faire aboutir les deux projets d'envergure que sont le bâtiment d'accueil de loisirs et la maison médicale, le choix est fait de ne pas programmer d'opération d'envergure cette année.

Le montant total des dépenses d'investissement est tout de même de **1.661.506**, compte tenu du report de près de **1,4** million pour les travaux des bâtiments d'accueil de loisirs et la maison médicale.

Le budget primitif 2026 présente donc encore *un niveau de dépenses d'investissement exceptionnel* :

b) Une vue d'ensemble des principales dépenses et recettes de la section d'investissement 2026 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	89 000	Virement de la section de fonctionnement	250 823
Déficit d'investissement cumulé	0	Excédent d'investissement capitalisé	63 314,56
Report dépenses 2025 (<i>créations Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'un bâtiment d'accueil de loisirs maternel</i>)	1.380.142	FCTVA	39 000
Equipement mobilier, informatique du cabinet médical + enveloppe pour travaux imprévus supplémentaires et installation du D.A.B	103 723		
Eclairage de Noël	2 663	Excédent de fonctionnement capitalisé	421 339
Travaux CAC (pose de luminaires dans la grande salle du centre culturel)	8 697	Quote-part du remboursement du capital de la dette communale par la Métropole	2561
Achats service technique (outillage)	6 000	Subventions diverses liées aux travaux d'investissement	969 798
Travaux, informatique et mobilier à l'école maternelle	22 985		
Maire (informatique)	4 000		
Travaux (pose volets roulants) + mobilier à l'école élémentaire	10 500		
Travaux crèche	23 000		
Autres dépenses	10 796	Autres recettes	42 076
Total général	1 661 506 €	Total général	1 788 911,56 €

- c) Les principales subventions d'investissements prévues :
- de la Métropole Rouen Normandie : 150 437 €
 - du Conseil Départemental : 483 361 €
 - de la CAF de Seine-Maritime : 270 000 €
 - de l'ARS : 66 000 €

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : **3 649 886 €**

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2025	:	1 380 142 €
nouveaux crédits	:	281 364 €
TOTAL	:	1 661 506 €
- Recettes : crédits reportés 2025	:	958 803 €
nouveaux crédits	:	830 108,56 €
Autofinancement	:	830 108,56 €
TOTAL	:	1 788 911,56 €

c) Etat de la dette

Au 31/12/2025 la dette communale restant à courir (capital restant dû) s'élève à la somme d'environ **150 K € soit environ 45 € / hab. - un endettement très faible** largement en-deçà de la moyenne nationale ou locale (près de 700 €/habitant pour les communes de la même strate).

La capacité de désendettement communale, c'est-à-dire le nombre théorique d'années d'épargne brute nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette est de 1 an et quelques mois, contre une moyenne de plus de 10 ans pour les communes comparables.

Ainsi dans un peu plus d'un an, cette dette, qui date du début des années 2000, aura été entièrement remboursée. Notre niveau d'endettement est très inférieur aux communes similaires du département de Seine-Maritime et même de France puisque moins de 4 500 communes sur 35 000 n'ont aucune dette. Cela pourra nous permettre d'envisager très sereinement et très raisonnablement un nouvel emprunt durant ce mandat si le besoin d'un nouvel équipement municipal se faisait sentir.

Fait à Amfreville-la-Mivoie, le 27 avril 2026
Le Maire,
Hugo LANGLOIS.

